



Douala, le 24 NOV 2015

LE DELEGUE REGIONAL

A

-Monsieur le Chef de Poste de Santé  
aux Frontières Port de Douala

-Monsieur le Président d'Union des  
Consignataires et Armateurs du  
Cameroun

### LETTRE D'INFORMATION

Suite à la décision conjointe de messieurs les Ministres de la Santé Publique et des Transports, et aux données de surveillance épidémiologiques liés à la maladie a **virus Ebola** aux frontières du Port Autonome de Douala, le dispositif de surveillance y est réorganisé comme suit :

Le contrôle sanitaire de tous les navires se fera désormais à quai, exception faite des navires en provenance de la **SIERRA LEONE**, du **LIBERIA** et de la **GUINNEE CONAKRY** qui est maintenu à la Bouée de Base sans quarantaine sauf en cas de présence de cas suspect.

Par ailleurs le contrôle à quai nécessite :

1. Une équipe constituée de deux agents de santé.
2. Le port obligatoire de l'équipement de protection individuelle ;
3. La prise de température, l'interrogatoire et l'examen du dossier sanitaire de l'équipage

Veillez agréer messieurs, les assurances de ma  
considération distinguée.

COPIE:

- MINSANTE
- GR/LT
- ARCHIVES/CHRONOS



Dr YAMBA BEYAS Martin